

L'an deux mille dix sept, le quatre avril, à dix huit heures cinq minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 28 mars 2017, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18 h 05, s'est terminée à 20 h 46.

Tous les membres en exercice étaient présents à l'exception de Anne BUREL (procuration donnée à Vincent ESNAULT), Françoise HENRI (procuration donnée à Joël SPITZ), Gaëlle JEANNES JOSSET (procuration donnée à Laure CARAMARO), Cathy KERLOCH (procuration donnée à Gilles GUILLOUX jusqu'à son entrée en séance à 18h 16), Francis MERRIEN (procuration donnée à Roger LE GOFF) et Jean-Noël MERRIEN (procuration donnée à Liliane COQUIL) ; Frédérique BOËSSE est entrée en séance à 18 h 34.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2017 A LA MAJORITE (3 ABSTENTIONS : MOHAMED RIHANI, MANUELA MALANDAIN ET CHRISTOPHE CLEMENT)

① FINANCES – ADMINISTRATION GENERALE

1.1. Fiscalité directe locale pour 2017

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à la majorité (5 abstentions : Mohamed RIHANI, Manuela MALANDAIN, Christophe CLEMENT, Vincent ESNAULT et Anne BUREL) ;

↪ fixe ainsi qu'il suit les taux d'imposition des trois taxes locales pour 2017 :

- taxe d'habitation18,65 %,
- taxe sur le foncier bâti21,56 %,
- taxe sur le foncier non bâti.....69,22 %,

↪ prend note du produit fiscal correspondant qui s'élève, hors allocations compensatrices, à 7 863 210 €, calculé comme suit :

Désignation des taxes	Bases d'imposition prévisionnelles 2017 / €	Taux %	Produit correspondant / €
Taxe d'habitation	23 422 000	18,65	4 368 203
Foncier bâti	15 564 000	21,56	3 355 598
Foncier non bâti	201 400	69,22	139 409
		TOTAL	7 863 210

1.2. Budgets primitifs 2017 : Commune – Eau - Assainissement – Ports – Lotissement communal

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré :

↳ adopte, dans les conditions suivantes, les budgets primitifs de la commune, des services de l'eau, de l'assainissement, des ports et du lotissement communal pour 2017.

Les dépenses et les recettes des sections de fonctionnement et d'investissement s'élèvent à :

BUDGET GENERAL (Vote par nature)

	Recettes en €	Dépenses en €
Fonctionnement	13 233 000	13 233 000
Investissement	8 164 000	8 164 000
Cumul	21 397 000	21 397 000

Vote intervenu : à la majorité (5 abstentions : Mohamed RIHANI, Manuela MALANDAIN, Christophe CLEMENT, Vincent ESNAULT et Anne BUREL)

BUDGET EAU POTABLE

	Recettes en €	Dépenses en €
Fonctionnement	650 000	650 000
Investissement	1 316 000	1 316 000
Cumul	1 966 000	1 966 000

Vote intervenu : à la majorité (2 abstentions : Vincent ESNAULT et Anne BUREL)

BUDGET ASSAINISSEMENT

	Recettes en €	Dépenses en €
Fonctionnement	987 000	987 000
Investissement	3 274 000	3 274 000
Cumul	4 261 000	4 261 000

Vote intervenu : à la majorité (2 abstentions : Vincent ESNAULT et Anne BUREL)

BUDGET PORTS

Vu l'avis du Conseil Portuaire du 29 mars 2017

	Recettes en €	Dépenses en €
Fonctionnement	223 500	223 500
Investissement	213 000	213 000
Cumul	436 500	436 500

Vote intervenu : à la majorité (2 abstentions : Vincent ESNAULT et Anne BUREL)

BUDGET LOTISSEMENT COMMUNAL

	Recettes en €	Dépenses en €
Fonctionnement	46 000	46 000
Investissement	33 000	33 000
Cumul	79 000	79 000

Vote intervenu : à la majorité (2 abstentions : Vincent ESNAULT et Anne BUREL)

1.3. Autorisation de programme / crédits de paiement pour l'extension et la restructuration de la mairie : modification

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération n° 7.1. du 10 août 2015 validant le projet d'extension et de restructuration de la mairie,

Vu la délibération n° 1.2. du 12 octobre 2015 approuvant l'autorisation de programme et les crédits de paiement de l'opération,

Vu le planning prévisionnel de déroulement des travaux et le chiffrage des phases,

Vu les articles L 2311-3 et R 2311-9 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur,

Considérant que les investissements liés à l'opération d'extension et de restructuration de la mairie seront répartis sur les exercices 2015, 2016 et 2017 et qu'il convient de déroger aux règles de l'annualité budgétaire,

Après en avoir délibéré, à la majorité (5 contre : Mohamed RIHANI, Manuela MALANDAIN, Christophe CLEMENT, Vincent ESNAULT et Anne BUREL) :

↳ approuve la modification de l'autorisation de programme et les crédits de paiement de l'opération d'extension et de restructuration de la mairie suivant la répartition ci-dessous :

	2015	2016	2017
Dépenses			
Crédit de paiement	839 000 €	1 000 000 €	444 000 €
Recettes			
DETR	100 000 €	100 000 €	
Autofinancement, FCTVA, subvention et emprunt	739 000 €	900 000 €	444 000 €

↳ autorise le Maire à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

1.4. Attributions de subventions pour 2017 (premières dotations)

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ attribue les subventions suivantes, au titre de l'année 2017 :

Bénéficiaires	Montant €
Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités locales (CNAS) – Adhésion 2017	35 935,38
Amicale du personnel communal - FOUESNANT	23 000,00
Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) - FOUESNANT	10 000,00
Mondial Pupilles féminin - PLOMELIN	5 000,00
CIP Glénan - CONCARNEAU	4 875,00

↳ prend l'engagement d'inscrire les crédits nécessaires au budget de l'exercice 2017 ;

↳ autorise le Maire à mandater les sommes correspondantes.

② FAMILLE – EDUCATION – JEUNESSE

2.1. Fournitures scolaires – crédits pour 2017

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ fixe les crédits d'acquisition de fournitures scolaires destinées aux élèves de la commune pour 2017, comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Classes	Tarif 2017
Elémentaires	34.68 € par élève
Maternelles	

↳ autorise le Maire à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision et, notamment, à mandater, le moment venu, les sommes correspondantes.

2.2. Activités et transports périscolaires – crédits pour 2017

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ↳ fixe les crédits des activités et transports périscolaires destinés aux élèves de la commune pour 2017 comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Classes	Tarifs 2017
Elémentaires	24.70 € par élève
Maternelles	7.52 € par élève

- ↳ autorise le Maire à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision et, notamment, à mandater, le moment venu, les sommes correspondantes.

2.3. Ecole Notre Dame d'Espérance – participation communale 2017

Le Conseil Municipal,

Vu le nombre d'élèves domiciliés à Fouesnant et scolarisés à l'école Notre Dame d'Espérance, qui s'élève, en 2017, à 153 pour les classes élémentaires et 64 pour les classes de maternelle,

Vu le montant des dépenses de fonctionnement relatives à l'externat des écoles publiques de la commune qui s'élève à 452.54 € par élève en classe élémentaire et 1 589.01 € par élève en classe maternelle,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ↳ décide d'arrêter à la somme de **254 682. 24 €** le montant de la participation communale pour 2017 à verser à l'OGEC de l'école Notre Dame d'Espérance, dont :
 - **170 935.26 €** au titre du contrat d'association,
 - **51 376.00 €** au titre de la convention pour la restauration scolaire,
 - **4 260.38 €** au titre de la dotation pour les activités et transports périscolaires,
 - **4 765.60 €** au titre de la dotation aux activités de voile scolaire,
 - **23 345.00 €** au titre de la dotation pour l'organisation des TAP,
- ↳ autorise le Maire à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision et notamment à mandater, le moment venu, les sommes correspondantes.

3 CULTURE – COMMUNICATION

3.1. Mécénat culturel

Le Conseil Municipal,

Vu la loi du 1^{er} août 2003 et le Code général des impôts, notamment les articles 200 et 238 bis,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ↳ décide de recourir au mécénat pour contribuer au développement de la vie culturelle et notamment la programmation de spectacles, la mise en œuvre d'actions hors-les-murs et d'actions artistiques participatives,
- ↳ autorise le Maire à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision et notamment, à accepter les dons, à signer les conventions, les reçus fiscaux, ainsi que tout autre document en lien avec cette action.

3.2. Salon de peinture à l'Archipel – tarifs et durée

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération 4.1 en date du 27 février 2014,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ↳ décide que le Salon de peinture organisé à l'Archipel chaque été se tiendra désormais durant le mois de juillet,
- ↳ fixe à 40 € le montant du droit d'accrochage au Salon de peinture,
- ↳ fixe à 600 € le montant du 1^{er} prix décerné par le Salon de Peinture (prix de la Ville de Fouesnant-les Glénan),
- ↳ autorise le Maire à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

3.3. Lecture des Monologues du vagin : dons aux associations

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ↳ décide de procéder au reversement des recettes issues de la lecture de « les monologues du vagin » organisée à l'Archipel le dimanche 26 février 2017 selon la répartition suivante :
 - 40 % des recettes soit 1 262,68 € au profit de « L'abri côtier – Urgences femmes », sis Centre social de la Balise, 5 rue du Colonel Moll, 29900 Concarneau, par mandat administratif,
 - 40 % des recettes soit 1 262,68 € au profit du Centre maternel l'Escale – Fondation Massé Trevidy, 39 rue de la Providence, 29000 Quimper, par mandat administratif,
 - 10 % des recettes, soit 315,67 €, au profit de V-Day Spotlight, 111 E 14th St. #188, New York, NY 10003, par virement bancaire.
- ↳ autorise le Maire à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

④ SOLIDARITES

⑤ VIE ASSOCIATIVE LOCALE – COMMERCE

Néant

⑥ CADRE DE VIE - TRAVAUX

6.1. Schéma vélo : aménagement de la descente de Bellevue

Le Conseil Municipal,

Vu sa délibération 6.3 du 1^{er} mars 2016,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ↳ valide le projet d'aménagement d'une liaison cyclable entre le giratoire de Lespont et l'avenue de la Pointe à Cap-Coz ;
- ↳ demande l'inscription de ce projet au schéma communautaire des itinéraires cyclables ;
- ↳ prend acte du montant prévisionnel de l'opération estimé à 400 000 € TTC pour les travaux et 16 605 € TTC pour les prestations de maîtrise d'œuvre ;
- ↳ accepte d'exercer la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble de cette opération, par délégation de la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais ;
- ↳ valide les termes de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à intervenir entre la commune de Fouesnant-les Glénan et la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais ;
- ↳ sollicite, pour concourir à la réalisation de ce projet, l'aide financière du Conseil régional de Bretagne, du Conseil départemental du Finistère et de la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais ;
- ↳ autorise le Maire à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision et notamment, à signer les conventions à intervenir.

6.2. Salle de tennis de table – fonds de concours

Le Conseil Municipal,

Vu sa délibération 6.1. du 6 juillet 2016,

Vu le projet de travaux de restructuration de la salle de tennis de table pour un montant de 457 005.21 € HT,

Vu la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ approuve le plan de financement de cette opération, soit :

Nature des dépenses	Montant HT (€)
Travaux VRD	391 524,21 €
Aléas	16 666,00 €
Maitrise d'œuvre – SPS – CT - Diag	48 815,00 €
TOTAL des dépenses prévues	457 005,21 €

Nature des recettes	Montant (€)
État : FSIL	82 940,00 €
Département : Contrat de territoire	41 470,00 €
Fonds de concours CCPF	166 297,00 €
Autofinancement	166 298,21 €
TOTAL des recettes prévisionnelles	457 005,21 €

↳ sollicite l'attribution d'un fonds de concours de la CCPF pour un montant de 166 297 €,

↳ autorise le Maire à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision et notamment à signer la convention à intervenir avec la CCPF relative aux modalités de versement du fonds de concours.

7 URBANISME

Néant

8 EAU & ASSAINISSEMENT

8.1. Station de traitement d'eau potable sur le site de Bréhoulou

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à la majorité (2 abstentions : Vincent ESNAULT et Anne BUREL) :

- ↳ autorise le Maire à déposer, auprès de l'Agence Régionale de Santé, le dossier de demande d'autorisation au titre de Code de l'Environnement, du Code de la Santé Publique et du Code de l'Expropriation (Déclaration d'Utilité publique liée à la mise en place des périmètres de protection) et à exécuter toutes les procédures administratives associées et notamment à demander à M. le Préfet l'ouverture d'une enquête publique,
- ↳ valide le projet de construction d'une nouvelle usine de traitement des eaux de forage, sur le site de Bréhoulou,
- ↳ prend acte des montants prévisionnels, soit entre 1 439 000 € HT et 1 799 000 € HT pour les travaux et, s'agissant de la maîtrise d'œuvre, de 66 437,50 € HT pour la tranche ferme et 13 100 € HT pour les tranches conditionnelles,
- ↳ autorise le Maire à solliciter les aides financières auxquelles ce projet peut prétendre auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, du Conseil départemental du Finistère et du Conseil régional de Bretagne,
- ↳ autorise le Maire à déposer et à signer, au nom de la commune, les demandes d'autorisation d'urbanisme correspondantes,
- ↳ autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce projet, notamment les conventions à intervenir avec les organismes financeurs, ainsi que les marchés de travaux avec les entreprises retenues.

9 AFFAIRES GENERALES – PERSONNEL

9.1. Recrutement d'agents contractuels pour l'année 2017

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3 1° et 2°,

Considérant qu'il importe d'assurer la continuité de fonctionnement des services publics, notamment pour faire face à un surcroît d'activités (urgence ou activité saisonnière),

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ autorise le Maire à recruter, en tant que de besoin, par voie contractuelle et dans la limite des crédits inscrits au budget, les agents nécessaires sur un emploi non permanent de catégorie A, B ou C, selon leurs qualifications, la raison de leur recrutement et pour faire face à un accroissement d'activités. Leur traitement sera calculé par référence à l'Indice Brut (IB) 347 pour les catégories C, à l'IB 366 pour les catégories B et à l'IB 434 pour la catégorie A. Ils pourront bénéficier, le cas échéant, du régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité si leur expérience le justifie. Ces agents devront justifier, le cas échéant, des diplômes exigés pour occuper l'emploi. Les agents contractuels recrutés sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin saisonnier seront recrutés sur un emploi de catégorie C. Leur traitement sera calculé par référence à l'IB 340. Les stagiaires BAFA recevront une gratification. Les animateurs BAFA, bénéficieront d'un régime indemnitaire égal à 201. 65 € s'ils animent les activités proposées par l'ALSH, ou égal à 581. 69 € s'ils accompagnent les camps d'été.

9.2. Conventions relatives à la surveillance du littoral pour la saison estivale 2017

Le Conseil Municipal,

Vu les conventions à intervenir avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Finistère, relatives à l'organisation de la surveillance sur le littoral au cours de la saison estivale 2017,

Vu la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ↳ approuve le texte des conventions à intervenir relatives au recrutement par le SDIS des sauveteurs saisonniers sapeurs-pompiers chargés de la surveillance des plages pour la saison estivale 2017, d'une part, ainsi que la convention de mise à disposition de matériel (embarcation), d'autre part ;
- ↳ autorise le Maire à signer ces documents ainsi qu'à prendre les mesures nécessaires à leur mise en œuvre.

INFORMATION

↳ **Compte rendu de la délégation donnée au Maire :**

- **marchés publics en procédure adaptée et appel d'offres ouvert du 1^{er} janvier au 28 février 2017**

Le Conseil Municipal,

Vu la présentation du rapporteur :

- ↳ prend acte des informations relatives aux marchés publics en procédure adaptée et appel d'offres ouvert du 1^{er} janvier au 28 février 2017.

- **déclarations d'intention d'aliéner**

Le Conseil Municipal,

Vu la présentation du rapporteur :

↳ prend acte des informations relatives aux déclarations d'intention d'aliéner.

- **actions en justice**

Le Conseil Municipal,

Vu la présentation du rapporteur :

↳ prend acte des informations relatives aux actions en justice.

↳ **Enquête publique sur le projet de révision du Plan d'Occupation des Sols valant élaboration du Plan Local d'urbanisme**

Le Conseil Municipal,

Vu la présentation du rapporteur :

↳ prend acte des informations relatives à l'enquête publique sur le projet de révision du Plan d'Occupation des Sols valant élaboration du Plan Local d'Urbanisme.

↳ **Enquête publique sur le zonage d'assainissement des eaux pluviales**

Le Conseil Municipal,

Vu la présentation du rapporteur :

↳ prend acte des informations relatives à l'enquête publique sur le projet de zonage d'assainissement des eaux pluviales.

↳ **Enquête publique sur le projet de révision du zonage d'assainissement des eaux usées**

Le Conseil Municipal,

Vu la présentation du rapporteur :

↳ prend acte des informations relatives à l'enquête publique sur le projet de révision du zonage d'assainissement des eaux usées.

↳ **Office Municipal de Tourisme : compte administratif 2016 et budget primitif 2017**

Le Conseil Municipal,

Vu la présentation du rapporteur :

- ↳ prend acte des informations relatives aux compte administratif 2016 et budget primitif 2017 de l'Office municipal de tourisme.

DOCUMENTS REMIS AUX ELUS

Néant

QUESTIONS ORALES

Après l'examen des dossiers soumis à l'ordre du jour, le Maire informe le Conseil municipal que M. Vincent ESNAULT a, par courriel reçu en Mairie le vendredi 31 mars 2017, adressé une liste de questions, conformément à l'article 5 du règlement intérieur du Conseil municipal.

Le libellé de ces questions et les éléments de réponse sont les suivants :

1. *Pieux de Mousterlin : Monsieur, je vous ai déjà interpellé sur cette question le 24 décembre 2016, restée sans réponse. Lors du dernier conseil municipal de mars 2017 suite à ma question sur le recul du trait de côte à Mousterlin et l'implantation de pieux, vous m'avez indiqué qu'un suivi était réalisé par M.Hénaff, scientifique reconnu. Je me suis rendu en mairie pour le consulter, ce qui m'a été refusé car il fallait votre accord. Je vous redemande une fois de plus une copie de ce rapport qui doit être porté à la connaissance de la population.*

Une étude a bien été réalisée en 2007/2008 sous la direction de M. Alain HENAFF, de l'Université de Bretagne Occidentale. Cette étude avait pour objet de répondre aux interrogations suivantes :

- quelles sont les causes du recul actuel du rivage sur les 400 à 500 m de dunes qui s'étendent à l'est du cordon d'enrochement de Cleut-Rouz ?
- l'évolution régressive actuelle de ce secteur de rivage peut-elle conduire à l'ouverture du cordon littoral et à quelle échéance ? Quelles en seraient alors les conséquences sur la dynamique littorale ?
- quelle solutions peut-on proposer qui permettent de lutter contre l'érosion ou d'en ralentir les effets et qui empêchent l'ouverture du cordon ?

C'est en tenant compte de cette étude et en s'inspirant de dispositifs mis en œuvre sur d'autres sites, à Noirmoutier notamment, qu'il a alors été décidé (délibération du Conseil municipal du 21 octobre 2014) d'implanter des pieux au bout de l'enrochement de Cleut-Rouz et au droit du monument aux fusillés de Mousterlin.

Il convient de noter que le bienfondé de ces travaux a été reconnu par l'Etat puisqu'une subvention de 51 554 € a été attribuée à la commune pour contribuer à leur financement (30 % des dépenses) suite aux dégâts occasionnés par les tempêtes de l'hiver 2013 / 2014.

Mars 2007



Avril 2017

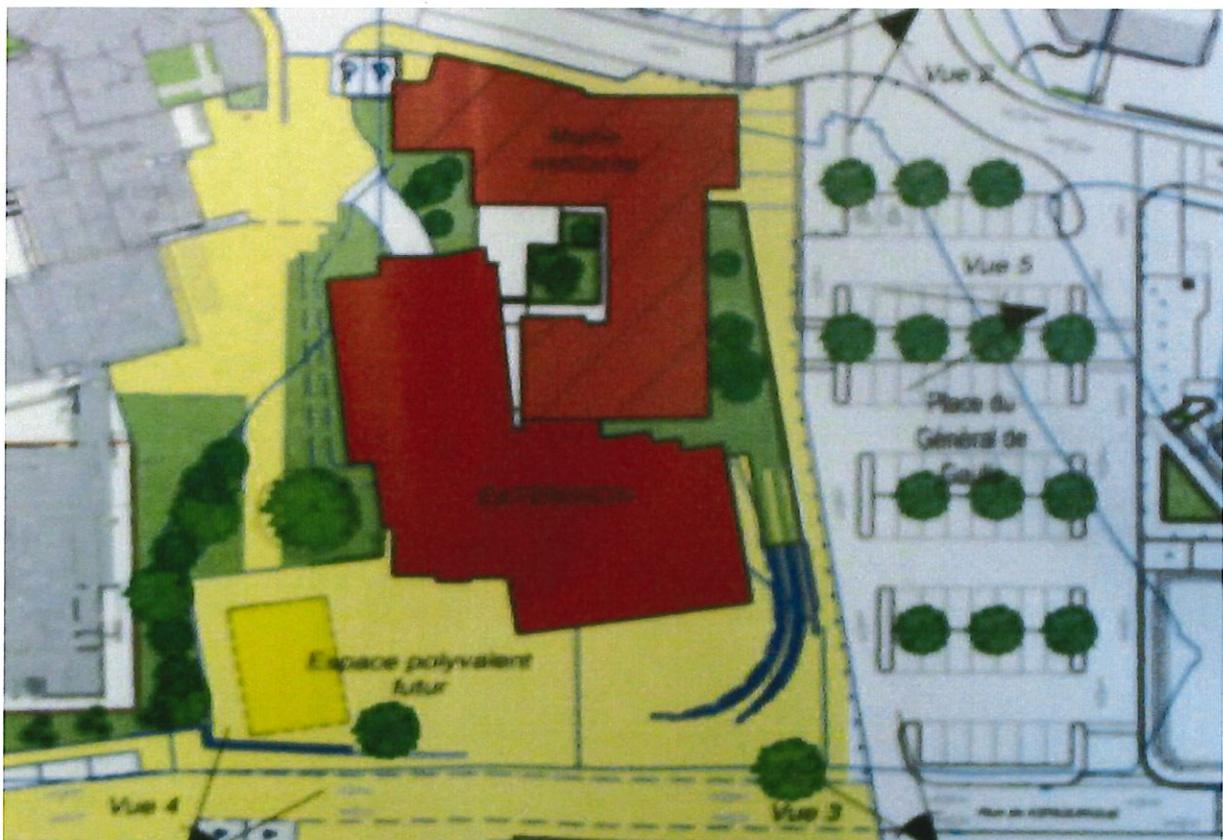


2. *Document M14 analyse financière de la commune : Lors du conseil municipal de mars 2017, vous nous avez présenté un bilan financier de l'année 2016. J'ai regretté l'absence du document M14 pour préparer ce conseil. Vous avez répondu que vous ne l'aviez pas. Or je suis retourné consulter le percepteur qui m'a confirmé qu'il vous avait été transmis le jour du conseil et que vous aviez été prévenu de ma demande de consultation de ce document. Ce document est transmissible et je réitère ma demande de communication.*

Le document dont il est question a été transmis au Directeur général des services par courriel du Trésorier le jour même de la réunion du Conseil municipal. Il s'agit, à cette date, d'un document provisoire, incomplet et ne présentant, à ce stade, aucun intérêt puisqu'il ne prend en compte que les collectivités ayant adopté leur compte administratif. Une copie de ce document figure en annexe à la présente.

Les principaux ratios qui y sont mentionnés figurent également dans les documents remis aux élus, soit à l'occasion de la séance au cours de laquelle sont présentés le Débat d'orientation budgétaire et les comptes de l'exercice passé, soit lors de la séance au cours de laquelle le budget primitif est adopté. Lorsque les éléments définitifs auront été agrégés par les services de l'Etat, ces données seront mises en ligne et consultables sur le site de la Direction Générale des Collectivités Locales.

3. *Extension de la mairie : Vous nous présentez ce soir une évaluation à la hausse pour le coût final qui consistait en fait à un doublement de la surface de la mairie, mais hors aménagements extérieurs liés à ces travaux et mobilier. Les actions juridiques de Fouen En Avant ont permis de réduire la lourde facture. Le dit permis ayant été retiré, il s'est accompagné d'une étude financière dont j'ai demandé une copie à 2 reprises, sans réponse. Je vous demande donc de communiquer le prix estimé du permis d'extension de la mairie N°PC 2905814 00057.*



Extension non réalisée comprenant 12 bureaux supplémentaires.

Le projet initial d'extension de la mairie a été présenté au Conseil municipal lors de la réunion du 21 octobre 2014. A cette date, le projet faisait état d'une création de surface nouvelle pour 1 435 m² et d'un coût estimatif du projet de 1 900 000 € HT pour les seuls travaux de bâtiment.

Ce sont bien les évolutions du paysage institutionnel issues de différents textes législatifs et réglementaires, dont la loi NOTRe (compétences au sein du bloc communal transférées des communes aux EPCI) et non l'action contentieuse du groupe « Fouen en avant », qui ont conduit la majorité municipale à reconsidérer le projet dans le sens d'une diminution de la surface créée, ramenée à 838 m² pour un coût de travaux de 1 573 000 € HT (cumul des offres retenues).

4. *Factures entre la ville de Fouesnant et le cabinet d'avocats LGP : Par mail du 23 mars 2017, je vous ai demandé comment procéder pour avoir accès aux factures entre le cabinet d'avocats LGP et la commune. Celles-ci concernent les procédures devant le tribunal administratif, la cour d'appel et le conseil d'Etat ainsi que la défense des intérêts de la mairie devant toutes autres juridictions depuis 2010. En démocratie, la transparence des comptes publics est indispensable. Je réitère cette demande et attend une réponse pour savoir pourquoi elle n'est pas honorée.*

La demande ci-dessus fait l'objet d'une analyse. Les documents seront communiqués dès lors que la collectivité aura acquis la certitude que rien ne s'y oppose.

5. *Projet de Kerneveleck : Vous nous avez présenté un projet de création de parkings au sud de l'immeuble avec entrée par le lotissement (chemin de Kernoac'h) puis de vente au cabinet de kinésithérapeutes de places. Les riverains vous ont interpellé et exprimer leur refus. Quelles sont les décisions prises à ce jour sur le devenir du projet ?*

Une délégation des riverains a été reçue en mairie, le dossier a fait l'objet d'un nouvel examen au terme de cette concertation.

Le projet de parking, tel que présenté lors des réunions du Conseil municipal des 4 avril et 27 octobre 2016, est aujourd'hui annulé.

Fiche n°1 : Les ratios de niveau
SITUATION FINANCIERE : commune de FOUESNANT

1

Département : Finistère Poste : 029205
Instruction comptable : M14 N° INSEE : 058
Population avec double comptes : 9.759 habitants Gestion : 2016
Catégorie démographique : de 5.000 à 9.999 habitants Date de traitement : Mardi 7 mars 2017
Régime fiscal : FPU Situation provisoire

	Montant	Montant en € par hab pour la catégorie			
		Commu	Départem	Rég	Natio
FUNCTIONNEMENT					
Total des produits de fonctionnement = A	13.634.4	1.3	983	1.0	1.1
dont : Produits de fonctionnement réels	13.359.6	1.3	964	1.0	1.1
..... dont : Impôts locaux	7.783.3	7	470	4	4
..... Fiscalité reversée par les GFP	567.7	58	79	1	1
..... Autres impôts et taxes	616.1	63	58	7	81
..... Dotation globale de fonctionnement	1.446.8	1	189	1	1
..... Autres dotations et participations	689.7	71	61	6	82
Total des charges de fonctionnement = B	11.163.1	1.1	831	9	1.0
dont : Charges de fonctionnement réelles	10.480.4	1.0	766	8	9
..... dont : Charges de personnel (montant net)	5.487.7	5	408	4	5
..... Achat et charges externes (montants nets)	2.709.6	2	185	1	2
..... Charges financières	1.575.3	1	38	8	54
..... Subventions versées	434.8	45	60	6	68
..... Contingents	61.4	6	42	2	34
Résultat comptable = A - B = R	2.471.2	2	152	1	1
Capacité d'autofinancement brute = CAF	2.879.2	2	197	2	1
INVESTISSEMENT					
Total des ressources d'investissement budgétaires = C	8.370.0	8	431	5	4
dont : Excédents de fonctionnement capitalisés	2.305.0	2	160	1	1
..... Dettes bancaires et assimilées (hors ICNT) (1)	2.085.5	2	87	1	88
..... Autres dettes à moyen long terme	0	0	0	0	2
..... Subventions reçues	123.5	13	45	4	53
..... FCTVA	281.0	29	42	3	38
..... Autres fonds globalisés d'investissement	238.8	24	10	1	17
..... Amortissements	499.6	51	45	4	49
..... Provisions	0	0	0	0	0
Total des emplois d'investissement budgétaires = D	8.803.5	9	391	4	4
dont : Dépenses d'équipement	3.018.0	3	260	2	2
..... Remboursement de dettes bancaires et assimilées (1)	3.279.1	3	100	1	95
..... Remboursements des autres dettes à moyen long terme	0	0	1	2	2
..... Réprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0
..... Charges à répartir	340.0	35	3	4	20
..... Immobilisations affectées, concédées	0	0	0	0	0
Besoin de financement résiduel = D - C	433.5	44	-39	-	-7
+ Solde des opérations pour compte de tiers	0	0	0	1	0
Besoin de financement de la section d'investissement	433.5	44	-39	-	-6
Résultat	2.037.7	2	192	1	1
DETTE					
Encours total de la dette au 31 décembre	15.316.7	1.5	873	9	8
dont encours des dettes bancaires et assimilées	15.316.1	1.5	861	9	8
Annuités des dettes bancaires et assimilées (1)	3.829.9	3	129	1	1
Avances du Trésor (solde au 31/12)	0	0	0	0	0
FONDS DE ROULEMENT en fin d'exercice	2.180.0	2	160	2	2

(1) refinancements de dettes déduits si le compte 166 a été renseigné

(2) les opérations d'ordre budgétaire sont retraitées

Nombre de communes traitées pour le Département : 17 soit 68,0% de la catégorie démographique du département
 Nombre de communes traitées pour la Région : 60 soit 74,1% de la catégorie démographique de la région
 Nombre de communes traitées pour la France entière : 588 soit 57,5% de la strate de la France entière

**Fiche n°2 : Les ratios de structure
SITUATION FINANCIERE : commune de FOUESNANT**

Département :	Finistère	Poste :	029205
Instruction comptable :	M14	N° INSEE :	058
Population avec double comptes :	9.759 habitants	Gestion :	2016
Catégorie démographique	de 5.000 à 9.999 habitants	Date de traitement :	Mardi 7 mars 2017
Régime fiscal	FPU	Situation provisoire	

	Montant	Montant en € par hab pour la catégorie			
		Commu	Départem	Régl	Natio
COMPOSANTES DE L'AUTOFINANCEMENT					
Excédent Brut de Fonctionnement = EBF	3.583.7	3	229	2	2
Résultat comptable = A - B = R	2.471.2	2	152	1	1
Produits de fonctionnement réels	13.359.6	1.3	964	1.0	1.1
Charges de fonctionnement réelles	10.480.4	1.0	766	8	9
Capacité d'autofinancement brute = CAF	2.879.2	2	197	2	1
Produits de cessions d'immobilisations	144.2	15	16	2	22
CAF nette de remboursements de dettes bancaires et assimilées(1)	-	41	98	9	93
CAF nette de remboursements réels de dettes bancaires et assimilées(2)	1.540.6	1	114	1	1

	la catégorie démographique			
	Commu	Départem	Régl	Natio
POURCENTAGE DANS LES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT CAF				
Impôts locaux	58,	48,	43,	42,
Dotations et participations reçues	15,	25,	21,	20,
..... dont Dotation Globale de Fonctionnement	10,	19,	15,	13,
POURCENTAGE DANS LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT CAF				
dont: Achats et charges externes (montant net)	25,	24,	23,	25,
..... Charges de personnel (montant net)	52,	53,	52,	54,
..... Charges financières	15,	4,94	9,	5,
..... Contingents	0,	5,53	3,	3,
..... Subventions versées	4,	7,88	7,	7,
POURCENTAGE DANS LES DEPENSES D'EQUIPEMENT				
Autofinancement net(1)	-	37,	36,	34,
Dettes bancaires et assimilées (hors ICNE) (1)	88,	33,	47,	32,
Subventions reçues	4,	17,	15,	19,
FCTVA	9,	16,	14,	14,
AUTRES RATIOS				
Encours des dettes bancaires et assimilées au 31 décembre / CAF	5,	4,36	4,	4,
Annuités des dettes bancaires et assimilées(1)/EBF	1,	0,56	0,	0,

(1)refinancements de dettes déduits si le compte 166 a été renseigné

Nombre de communes traitées(s) pour le Département : 17 soit 68,0% de la catégorie démographique du département
 Nombre de communes traitée(s) pour la Région : 60 soit 74,1% de la catégorie démographique de la région
 Nombre de communes traitées(s) pour la France entière : 588 soit 57,5% de la strate de la France entière

Fouesnant, le 5 avril 2017



A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized initial 'R' followed by the name 'LE GOFF'.

Le Maire,
Roger LE GOFF